

## Pour qui ?

Vous êtes animateur.rice, médiateur.rice, gardien.ne d'immeuble, conseiller.ère en insertion professionnelle, éducateur.rice spécialisé.e, entraîneur.euse, dirigeant.e associatif.ve, travailleur.euse social.e, agent d'accueil... ?

Cette formation s'adresse à tous les acteurs agents publics, salariés et bénévoles associatifs en contact direct avec les publics et intervenant dans le domaine de la politique de la ville, de la jeunesse et des sports.

## Ce qu'ils en disent...

La formation permet d'éviter les interprétations ou jugements personnels qui pourraient faire prendre de mauvaises décisions.

Marie-Reine, bénévole dans un club omnisports (Loiret)

Savoir d'où vient la laïcité permet de mieux en parler.

Georges, éducateur spécialisé (Bas-Rhin)

Étant à l'accueil, je sais maintenant quelle attitude adopter face aux situations que je pourrais rencontrer.

Widelyne, agent d'accueil (Hauts-de-Seine)

## La laïcité et vous : testez vos connaissances !

	VRAI	FAUX
1. La laïcité interdit d'exprimer sa religion en public	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. Être laïque, c'est être athée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. L'interdiction de dissimulation du visage dans l'espace public découle du principe de laïcité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. Tout agent public est soumis au devoir de neutralité, qu'il soit ou non en contact direct avec le public	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Réponses :

1. Faux. La liberté d'expression des convictions religieuses est la règle.  
2. Faux. La laïcité n'est pas une croyance, mais le principe qui rend possible la coexistence de toutes les croyances.  
3. Faux. La loi de 2010 interdit la dissimulation du visage dans l'espace public au nom de l'ordre public et des « exigences du vivre ensemble ».  
4. Vrai.

## Où s'inscrire ?

Pour les associations  
et les services de l'État :

- auprès de la direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale (DRJSCS).

Pour les collectivités territoriales :

- auprès de la délégation régionale du CNFPT.



## FORMATION

# VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET LAÏCITÉ



Réalisation : CGET - Juin 2017

2 Jours  
11 séquences

- › Comment réagir face à des comportements ou des revendications faisant référence à la religion ?
- › Quelles sont les obligations de neutralité des agents publics ? Des salariés associatifs ?
- › Quels sont les droits et devoirs des usagers dans une mairie ? Dans une mission locale ? Dans un club sportif ? À l'école ?
- › Quelles réponses apporter aux demandes d'adaptation des repas, d'aménagements d'horaires, de non-mixité ?

Dans un contexte social et politique marqué par les tensions et les crispations autour du fait religieux, la laïcité est souvent mal comprise.

La formation **Valeurs de la République et laïcité** permet aux professionnels et aux bénévoles d'être au clair avec le principe de laïcité, de mieux comprendre comment l'appliquer et l'expliquer, et ainsi contribuer à promouvoir le vivre-ensemble et partager les valeurs de la République au quotidien.



### Une formation pour quoi faire ?

- › **Respecter et faire respecter** le principe de laïcité dans son activité professionnelle, sans discriminer.
- › **Expliquer clairement** à ses interlocuteurs les règles qui s'appliquent et en faire partager le sens.



### Des formateurs qualifiés et habilités

La formation est dispensée par plus de 1 500 formateurs, formés et habilités par l'État, dans toutes les régions métropolitaines et ultramarines. Ils sont eux-mêmes issus des services de l'État, des collectivités territoriales et du secteur associatif.



### Quel programme ?

Deux jours de formation, basée sur des quiz, des jeux de rôle et des échanges.

1. **Une journée et demie de « tronc commun »**
  - › Des repères historiques et des références juridiques de base sur les valeurs de la République et le principe de laïcité.
  - › Des clés pour répondre aux situations rencontrées sur le terrain.
    - Adopter un positionnement adapté à sa situation professionnelle et au statut de son employeur.
    - Construire un argumentaire.
    - Adopter une posture de dialogue et de pédagogie.
  - › Des échanges sur ses pratiques avec d'autres professionnels.
2. **Un module de spécialisation, en fonction de votre profil**

Trois thèmes sont proposés :

  - › Laïcité et relation socio-éducative ;
  - › Laïcité et usage des espaces publics ;
  - › Laïcité, accueil et relation avec les publics.